

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Projet de mise en oeuvre et d'exploitation d'installations d'amarrage pour navires et catamarans de plaisance sur le plan d'eau du Margonajo dans le port d'Ajaccio

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse du Sud

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Paul MARCAGGI, Président de la CCIAS

RCS / SIRET

1	8	2	0	0	0	3	3	0	0	0	1	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

Organisme consulaire

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
9° Infrastructures portuaires maritimes et fluviales b) Construction de ports et d'installations portuaires, y compris de ports de pêche (projet non mentionnés dans la colonne précédente)	Le projet comprend l'installation d'installations d'amarrage permettant d'accueillir 12 catamarans de 16 m ou 24 monocoques de 16 m.  Le projet est soumis à déclaration au titre la rubrique 4.1.2.0 (2°) de la nomenclature IOTA

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet est situé sur le plan d'eau du Margonajo dans le bassin des Capucins du port de commerce d'Ajaccio.

Il comprend la mise en oeuvre d'un ponton flottant de 120 m de long en bordure du quai Ouest, de 3 passerelles et d'un dispositif d'amarrage par chaîne-mère et pendilles ancrées sur 25 corps-morts pouvant accueillir 12 catamarans ou 24 monocoques de 16 m de longueur.

Des aménagements seront réalisés à terre : installation d'une capitainerie annexe, de 2 blocs sanitaires et douches (homme et femme) et d'une clôture en bois, aménagement des accès au ponton et d'une aire de stockage des matériels en période hivernale.

L'exploitation de ces nouvelles installations portuaires sera gérée par le port de plaisance de Tino Rossi selon les procédures de gestion en cours : règlement de police, gestion des déchets, gestion des eaux grises et des eaux noires, etc.

#### **4.2 Objectifs du projet**

L'objectif du projet de mouillage au Margonajo a été envisagé par la CCIACS pour pallier d'une part au manque de place qu'enregistre le port de plaisance Tino Rossi pour les permanents et les plaisanciers de passages concentrés sur juillet/août et d'autre part parce que cet espace de plan d'eau du Margonajo est le seul endroit qui permet de solutionner la surfréquentation du port Tino Rossi.

Cette installation de ponton dédiée vise principalement à organiser une base de catamarans en général mais plus précisément à l'endroit des loueurs professionnels installés sur le port de plaisance Ajaccio Tino Rossi et sera de nature à régler en partie la surfréquentation.

Ce projet de mouillage qui sera amené à se développer à moyen terme sur l'ensemble du plan d'eau sera géré concomitamment à l'exploitation du port Tino Rossi selon les procédures de gestion en cours et participera également à diminuer le mouillage forain dans le golfe problématique dans la gestion des flux de navires et d'un point de vue de la sécurité nautique.

Dès la saison 2018 ce projet pourra également permettre d'augmenter la capacité d'accueil du port de plaisance Tino Rossi et par là même envisager une gestion dynamique des postes à quai du port.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux de mise en œuvre des installations d'amarrage seront réalisés à partir d'une grue mobile installée sur le terre-plein et à l'aide d'un bateau de service et de plongeurs subaquatiques. Ils comprendront :

- l'acheminement et le montage des équipements à terre,
- la réalisation de massifs en béton d'ancrage des bracons et de fondation des passerelles sur la digue en enrochements
- la mise à l'eau des pannes à l'aide d'une grue mobile,
- l'installation des bornes eau et électricité et les raccordements aux réseaux existants,
- la mise en œuvre des corps-morts à l'aide de la grue mobile et l'installation des lignes d'amarrage par plongeurs.

Les travaux à terre comprendront :

- l'évacuation des blocs en béton vers un site de stockage sur le port,
- l'installation des structures modulaires de la capitainerie et des sanitaires et de la palissade en bois,
- la réalisation des réseaux de raccordement du ponton et des structures modulaires (eau potable, électricité et assainissement),
- la délimitation de l'aire de stockage des matériels en période hivernale.

Des mesures environnementales et un suivi des travaux seront mis en place durant le chantier : Contrôle des engins de chantier, mise en place d'un écran anti-MES, surveillance du plan d'eau, suivi de la turbidité, procédure et moyens de lutte en cas de pollution accidentelle, etc.

Le chantier pourra être phasé (phase 1 : ponton de 60 m). La durée des travaux est estimée à 2 mois pour la préparation du chantier et de 2 mois de mise en œuvre des installations.

Le montant global des travaux est estimé à 400 000 €.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Les installations portuaires seront gérées par le port de plaisance Tino Rossi. La durée d'exploitation est de 15 ans.

Les installations d'amarrage seront exploitées 6 mois par an (du 15 avril au 15 octobre). Elles seront démontées en fin de saison estivale. Le balisage, les corps-morts et chaines-mères positionnés sur les fonds resteront de manière permanente. Les réseaux eau et électricité seront débranchés, les équipements (bornes, réseaux) seront déposés. Les pannes et les passerelles seront retirées à l'aide d'une grue mobile et stockées sur le terre-plein durant saison hivernale. Les dispositifs de mouillage seront démontés à l'aide de plongeurs et d'un bateau de service, les matériels seront entreposés dans un local de stockage sur le port Tino Rossi. Les installations seront remises en place avant le démarrage de la saison estivale. La durée des opérations annuelles de pose et dépose est estimée de 1 à 2 semaines. Les équipements feront l'objet de nettoyage et de maintenance lors de leur sortie annuelle.

Les services proposés seront les suivants : capitainerie annexe, douches et sanitaires, fourniture d'eau et d'électricité sur le ponton, gestion des ordures ménagères... Les usagers pourront utiliser les équipements du port Tino Rossi : station d'avitaillement, dispositif collecte des eaux grises et eaux noires, conteneurs de tri sélectif et d'huiles usagées, etc. Durant l'exploitation, les agents du port s'assureront du respect des mesures de protection de l'environnement du règlement de police du port : gestion des déchets, gestion des eaux grises et des eaux noires, etc.

En fin d'exploitation, les installations portuaires pourront être démontées : Démontage et évacuation des installations à terre, du ponton, des passerelles, des équipements et des dispositifs d'ancrage et d'amarrage. Seuls les massifs en béton seront laissés en place. Les fonds marins seront nettoyés pour retrouver un aspect naturel.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**  
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur du ponton d'amarrage	120 m
Surface d'emprise sur le plan d'eau	3,8 ha
Surface d'emprise des installations d'amarrage	4000 m <sup>2</sup>
Surface d'emprise à terre	1300 m <sup>2</sup>
Nombre de poste d'amarrage	12 postes catamarans 16 m ou 24 postes monocoques 16 m

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Parking et plan d'eau du  
Margonajo  
Bd Sampero  
Ajaccio (2A)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 41° 55' 37" Lat. 08° 44' 27"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° : 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ° ' " Lat. ° ' "  
 Point d'arrivée : Long. ° ' " Lat. ° ' "  
 Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?** Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?** Oui  Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune d'Ajaccio Plan d'eau du Margonajo dans le port de Commerce d'Ajaccio
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le golfe d'Ajaccio est inscrit dans le périmètre du sanctuaire des mammifères marins Pelagos
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé : - dans le périmètre de protection des monuments inscrits "Ancienne usine Alban" et "Baptistère paléochrétien de Saint Jean" (distance de 250 m à 350 m) - hors du périmètre de protection des monuments classés "Palais Fesch" et "Chapelle impériale" (distance supérieure à 500 m) - à proximité de la ZPPAUP d'Ajaccio, dans la zone de projet n°27.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Ajaccio est concernée par le PPR inondation du bassin versant d'Arbitrone - San Remedio.  La zone du projet n'est concernée par aucun PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet est située à plus de 150 m du site inscrit "Centre historique d'Ajaccio".
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone du projet est située dans le périmètre des sites Natura 2000 suivants : - ZSC FR9402017 "Golfe d'Ajaccio" - ZPS FR94100098 "Iles Sanguinaires et Golfe d'Ajaccio" et à plus de 1,8 km du site ZPS FR9412001 "Colonie de Goélands d'Audouin d'Aspretto / Ajaccio"
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone du projet est située à plus de 1,7 km du site classé "Grotte Napoléon".

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Ressources</b>			
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les fonds marins sont représentés par les substrats meubles sablo-vaseux à vaso-sableux et rochers de faible sensibilité écologique. La Grande Patelle est potentiellement présente sur les enrochements. Des mesures seront prises pour ne pas détruire les éventuelles espèces protégées présentes, limiter la destruction des fonds sur l'emprise des installations et éviter la dégradation des biocénoses en périphérie. En exploitation le projet n'aura pas d'incidences notables sur les habitats, la flore, la faune marine et l'avifaune. Le projet n'aura pas d'incidence significative sur les mammifères marins et les tortues marines
<b>Milieu naturel</b>			
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de faible emprise est localisé dans le port de commerce d'Ajaccio. Les installations en mer n'auront pas d'impact notable sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site FR9402017 "Golfe d'Ajaccio" (notamment : herbiers de Posidonies, Grande Nacre, Patelle ferrugineuse et Grand Dauphin ). Le projet n'aura pas d'impact notable sur l'avifaune d'intérêt communautaire du site FR9410096 "Ile Sanguinaire, golfe d'Ajaccio".

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'aura pas d'incidence significatif sur les mammifères marins du sanctuaire Pelagos.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les installations d'amarrage induiront une diminution de l'emprise disponible sur la partie littorale du plan d'eau du Margonajo (4000 m2). La navigation étant déjà réglementée dans le port, le projet n'aura pas d'incidence significative sur les activités portuaires et maritimes.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan d'eau et le littoral sont exposés aux risques d'inondation et de submersion marine. Le littoral est classé en zone rouge : 1 < 2 m NGF
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les installations sanitaires à terre raccordées au réseau d'assainissement municipal, les dispositifs de collecte des déchets à terre et de gestion des eaux grises et eaux noires du port Tino Rossi et la règlement de police du port permettront d'éviter tout risque de dégradation de la qualité sanitaire des eaux.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet induira une légère augmentation de la navigation des bateaux de plaisance sur le plan d'eau de plan d'eau du Margonajo. La navigation étant réglementée dans l'emprise du port de commerce d'Ajaccio, l'incidence du projet sur le trafic portuaire sera minime et de nature à sécuriser le flux des cargos.
<b>Nuisances</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors des travaux, les engins de chantier pourront ponctuellement engendrer des rejets atmosphériques de gaz de combustion. Le respect de la réglementation et le contrôle des engins permettront de limiter ces rejets. En phase d'exploitation, les rejets atmosphériques liés à l'activité des navires de plaisance ne seront pas significatifs.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les installations sanitaires prévues à terre, les dispositifs de collecte des eaux grises et des eaux noires du port Tino Rossi et le règlement du port permettront d'éviter les rejets liquides dans le milieu aquatique portuaire du plan d'eau du Margonajo.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est générateur de pollution. Les installations sanitaires prévues à terre raccordées au réseau d'assainissement municipal, les dispositifs de collecte des eaux de cale et des eaux usées du port Tino Rossi et le règlement du port permettront d'éviter les rejets d'effluents dans le milieu aquatique portuaire du Margonajo.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors des travaux, les déchets de chantier feront l'objet d'une gestion adaptée à leur nature conformément à la réglementation. En exploitation, les installations à terre disposeront de bennes à ordures ménagères gérées par la capitainerie. Les dispositifs de tri sélectif, de collecte et de gestion des déchets spéciaux du port Tino Rossi seront mis à disposition des usagers.



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet aura une incidence paysagère sur l'espace littoral Faible modification de la perception visuelle sur le Golfe d'Ajaccio depuis la terre par les aménagements à terre, les installations portuaires et les bateaux amarrés au ponton.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les mesures envisagées pour préserver l'environnement et la santé humaine sont détaillées en annexe 7.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu des mesures environnementales envisagées lors des travaux et de l'exploitation des installations d'amarrage pour préserver la qualité des eaux, le milieu naturel, les activités portuaires et le voisinage, et compte tenu des effets positifs du projet sur l'activité de plaisance et la sécurité nautique en proposant de nouveaux postes d'amarrage et en diminuant le mouillage forain, nous estimons que le projet de mise en oeuvre et d'exploitation des installations d'amarrage du Margonajo doit être dispensé d'une évaluation environnementale.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Mesures envisagées pour préserver l'environnement (§. 6.4).

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Ajaccio

le, 21 septembre 2017

Signature



CHAMBRE de COMMERCE et d'INDUSTRIE  
D'AJACCIO et de la CORSE du SUD  
SERVICES PORTUAIRES  
Quai l'Herminier - 20000 AJACCIO  
Tél. 04 91 21 90 - Fax 04 95 21 01





oteis



CHAMBRE DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE D'AJACCIO  
ET DE LA CORSE-DU-SUD

CCI d' Ajaccio et de la Corse du Sud

Projet de mise en œuvre et d'exploitation d'installations d'amarrage  
pour navires et catamarans de plaisance au Margonajo  
dans le port d' Ajaccio

Annexes

à la demande d'examen au cas par cas préalable à la  
réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Contact : Pierre Guillaume / Oteis  
Direction « Environnement & Ingénierie Maritime »  
18 Parc du Golf - 350 Avenue JRGG De La Lauzière - CS 90340  
13799 Aix en Provence Cx 3  
Pierre.guillaume@oteis.fr  
Portable +33 (0)6 08 87 45 65

Date : Septembre 2017

## SOMMAIRE

<b>Annexe 1</b> .....	
<i>Information nominative (document à part)</i>	
<b>Annexe 2</b> .....	<b>1</b>
<i>Plan de situation</i>	
<b>Annexe 3</b> .....	<b>3</b>
<i>Photographies de la zone du projet</i>	
<b>Annexe 4</b> .....	<b>7</b>
<i>Plans du projet</i>	
<b>Annexe 6</b> .....	<b>14</b>
<i>Localisation du projet vis-à-vis des sites Natura 2000</i>	
<b>Annexe 7</b> .....	<b>17</b>
<i>Mesures de préservation de l'environnement envisagées</i>	

## **ANNEXE 2**

### ***Plan de situation***





## ***ANNEXE 3***

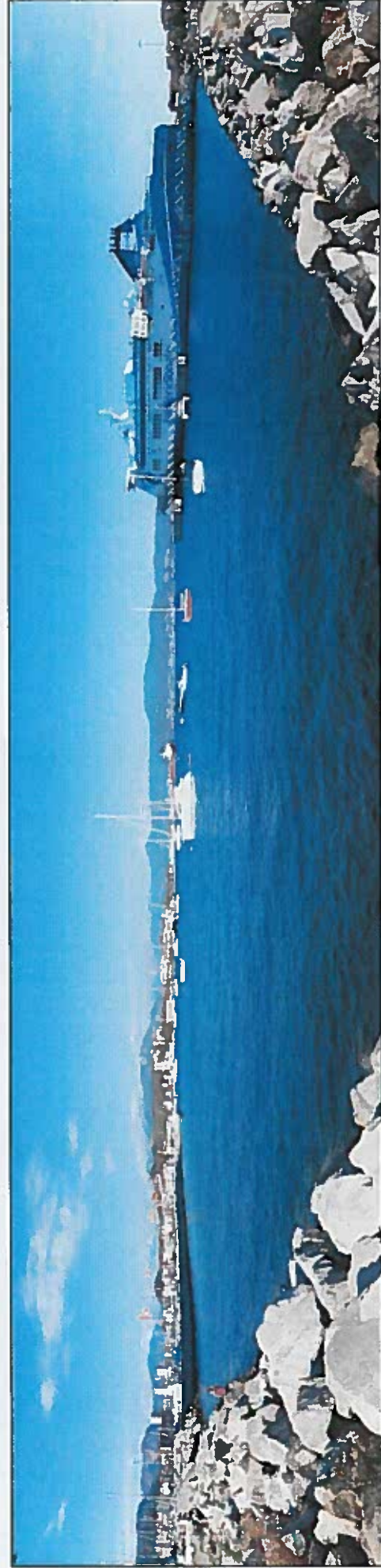
### ***Photographies du projet***



Localisation des points de vue photographique



1 - Vue de la zone du projet depuis le large (1<sup>er</sup> juin 2017)



2 - Vue du plan d'eau du Margonajo (21 juin 2017)



3 - Vue de la protection en enrochements (1er juin 2017)



4 - Vue de la bordure du terre-plein (1er juin 2017)



5 - Vue de l'exutoire d'eaux pluviales (1er juin 2017)



6 - Vue de la voie d'accès et la zone de parking non utilisée (1<sup>er</sup> juin 2017)



7 - Vue du stockage des blocs en béton (1<sup>er</sup> juin 2017)



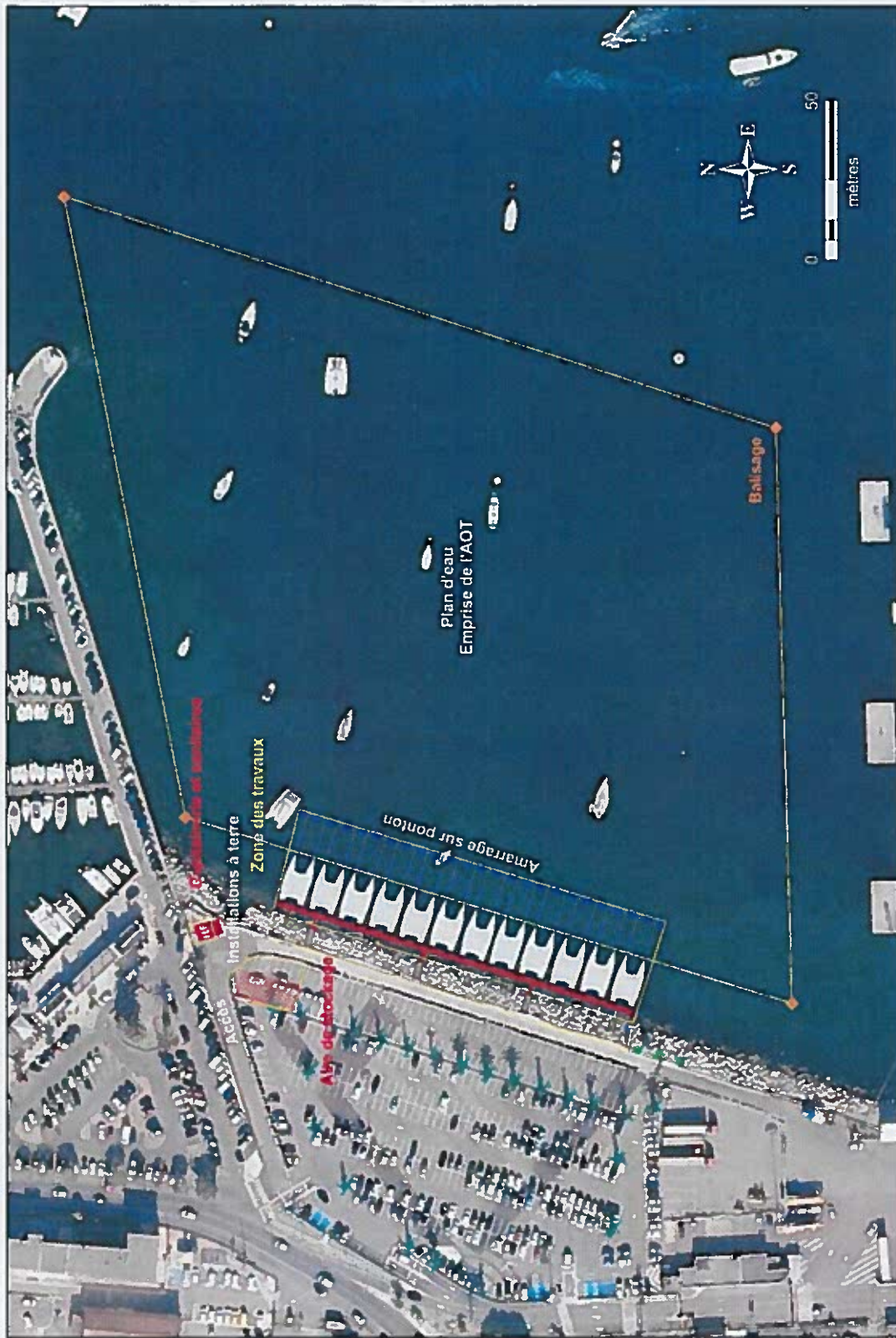
8 - Vue de la voie d'accès Nord (1<sup>er</sup> juin 2017)

## **ANNEXE 4**

### ***Plans du projet***



*Situation du projet dans le domaine portuaire*

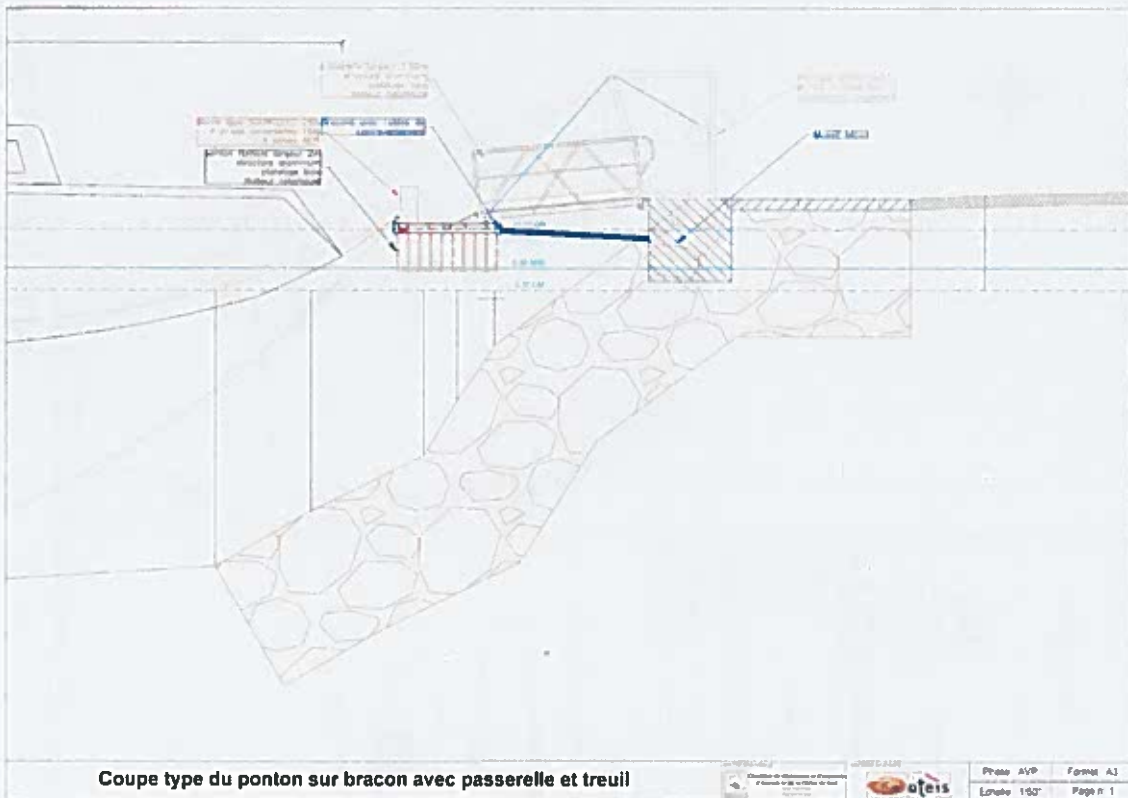
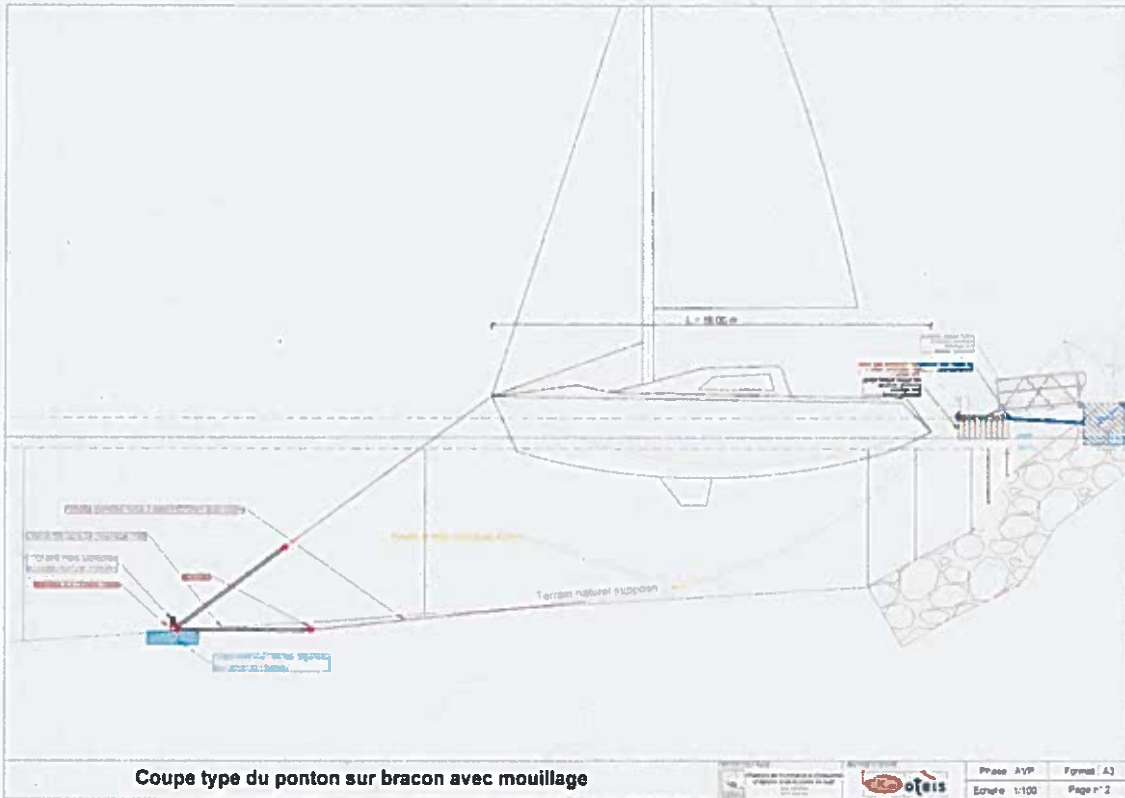


Description des aménagements envisagés

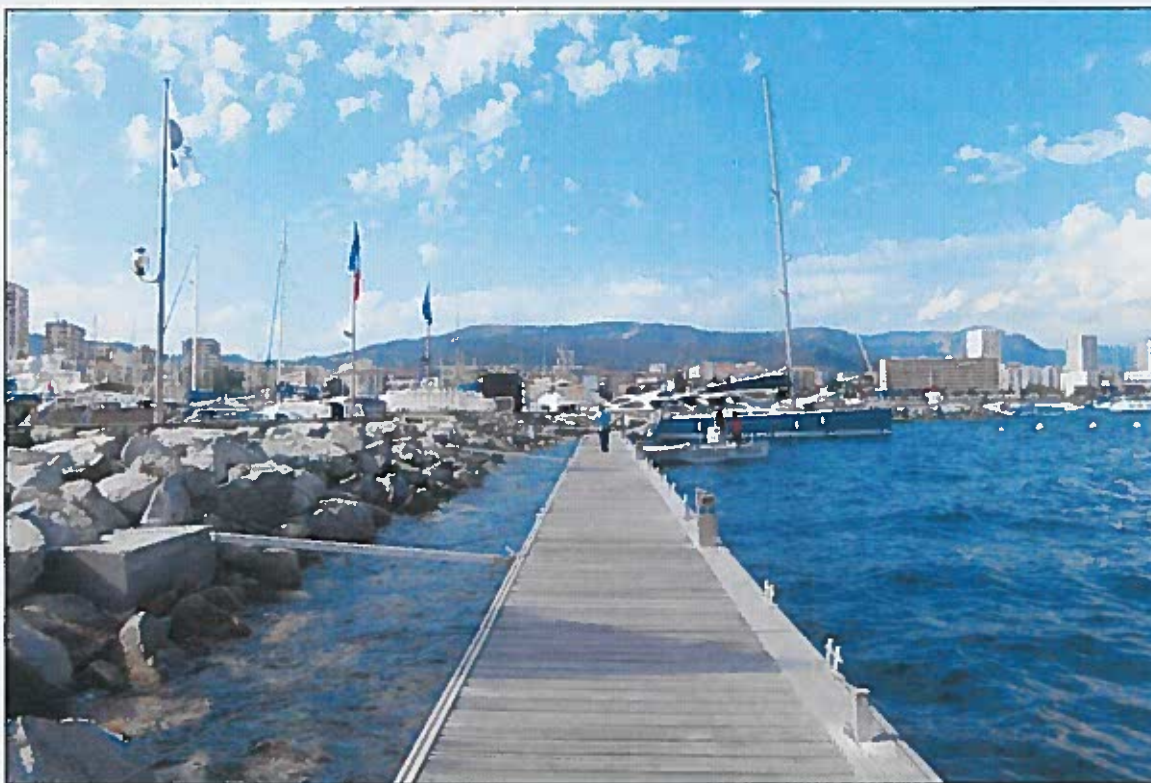




Plan masse des installations d'amarrage (plan ICTP AVP VP021 E)



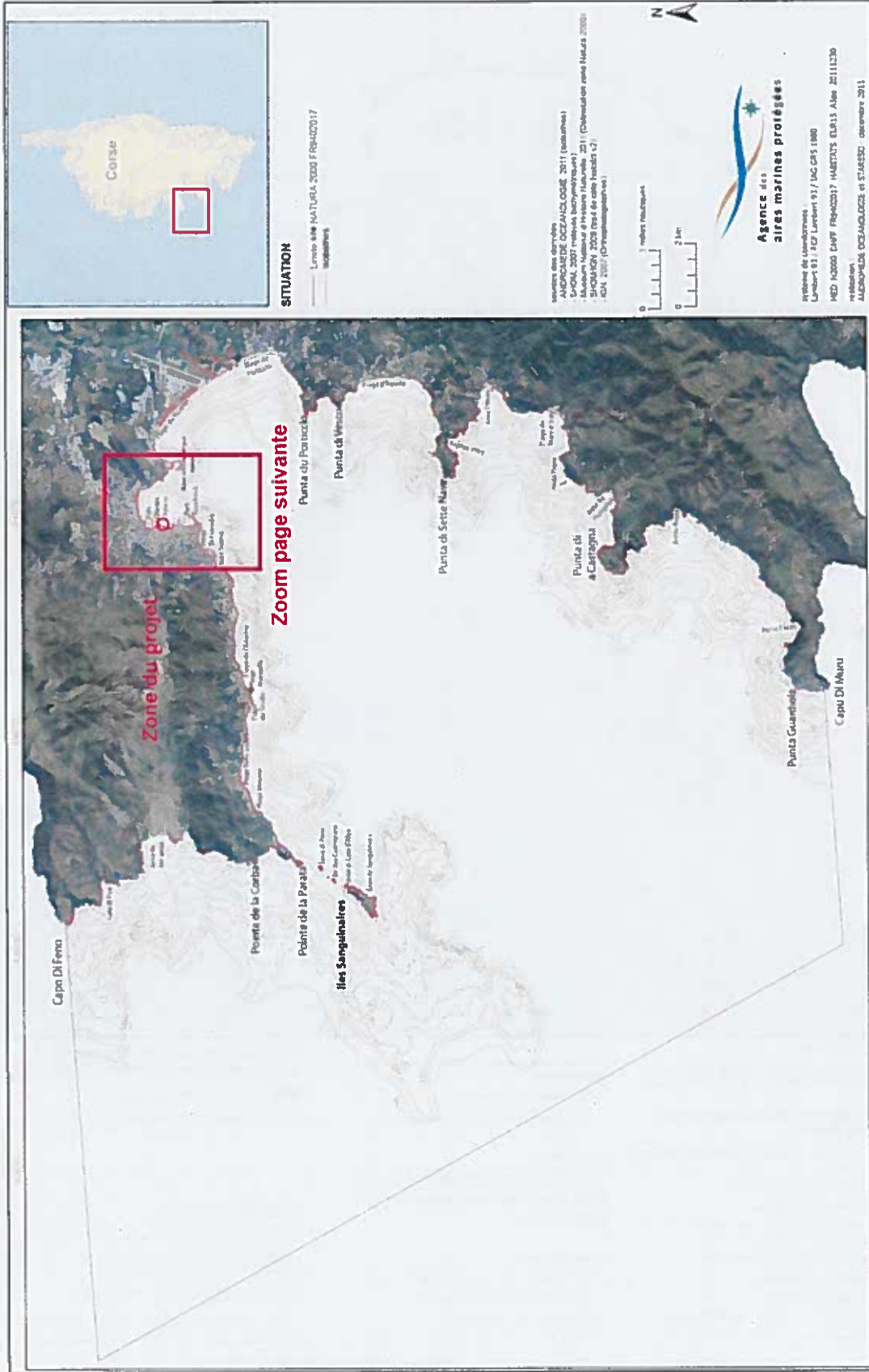
*Coupe des installations portuaires envisagées*



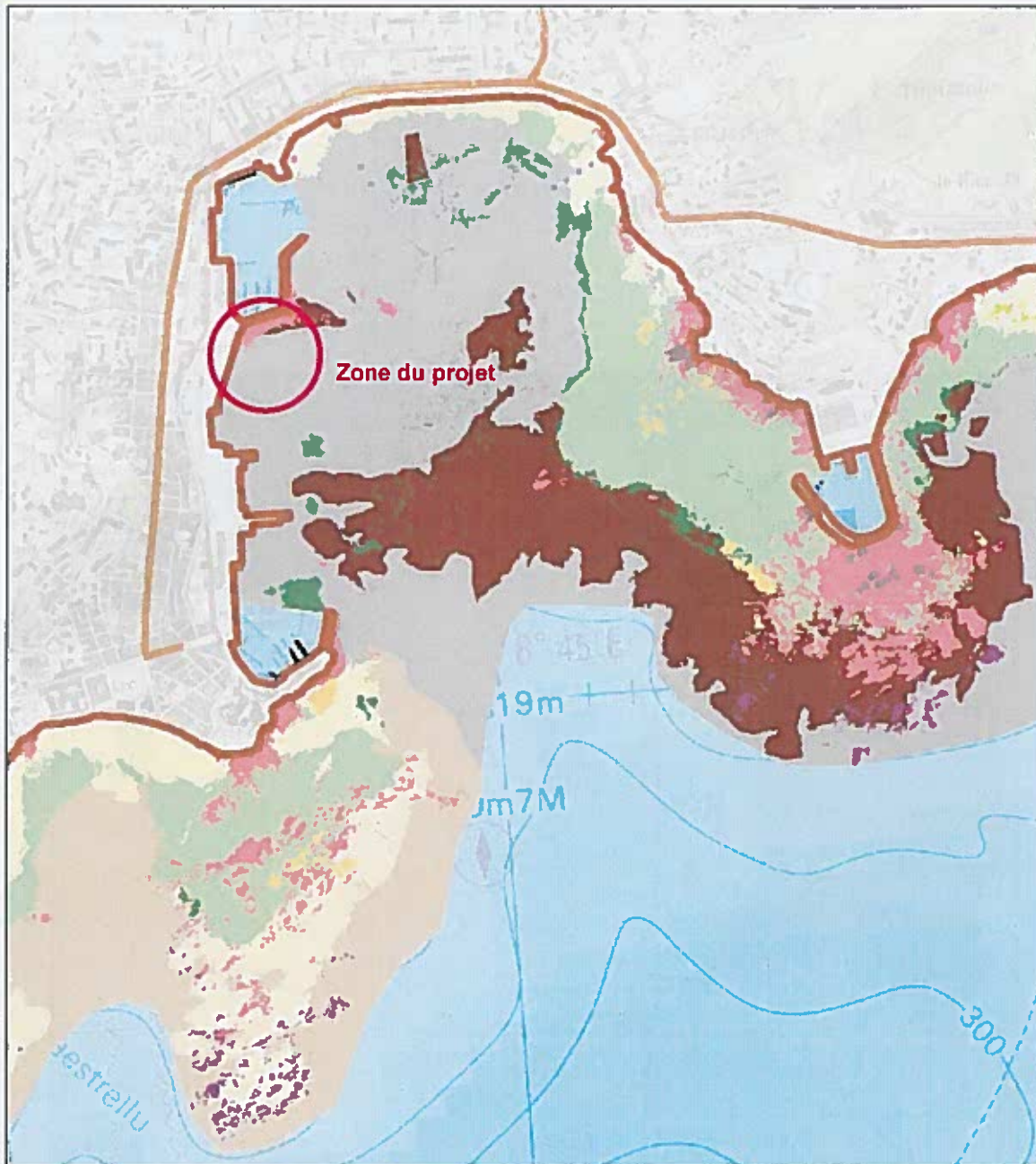
*Vue d'installations portuaires similaires présentes sur le port Charles Ornano*

## **ANNEXE 6**

### ***Localisation du projet vis-à-vis des sites Natura 2000***



Périmètres des sites Natura 2000 en mer concernés par le projet



**Site Natura 2000**

Sites Natura 2000 du Golfe d'Ajaccio (DHFF - FR9402017 & DO - FR9410096)

**Habitats selon la classification Cahiers d'Habitats 2004**

**1110 - Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine**

- Sables fins de haut niveau
- Sables fins bien calibrés
- Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fonds
- Association à *Cymodocea nodosa*

**1120 - Herbiers à posidonies**

- Herbiers à *Posidonia*
- Association de la matie morte de *Posidonia oceanica*

**1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse**

- Sables méditerranéens
- Sédiments détritiques méditerranéens

**1170 - Récifs**

- Roche méditerranéenne supérieure
- Roche infralittorale à algues photophiles
- Coraligène

**Autres habitats**

- Biocénose des fonds détritiques envasés
- Biocénose du dénivelé côtier
- Association à rhodolithes

**Habitats n'ayant pas de correspondance dans la classification Cahiers d'Habitats 2014**

- Substrat meuble sablo-vaseux
- Substrat meuble vaso-sableux

Sources des données  
 Site Natura 2000 : INPN MHN 2016  
 Biocénoses : Programme CARTHAM contrat AAMP - ANDROMÈDE Océanologie, 2012 (selon données SHOM IGM Andromède Oceanologie - Gie Posidonie)  
 - Réseau routier : Route 500 IGM 2015  
 - Réseau hydrographique : BD Carthage IGM 2016  
 - Trait de côte : SHOM 2016  
 - Bathymétrie : MNT résolution 250m - SHOM/REMER  
 - Fond de carte : BD ALI IGM 2013

Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF83 / IAG GRS 1980

Carte des habitats des sites Natura 2000 du Golfe d'Ajaccio

## **ANNEXE 7**

### ***Mesures de préservation de l'environnement envisagées***

## **1. Mesures correctives et compensatoires envisagées**

Il est important de préciser que les contraintes environnementales ont été prises en compte lors de la conception du projet d'installations portuaires. En conséquence un certain nombre de contraintes évoquées dans le chapitre « incidences du projet sur l'environnement » a été intégré à la conception et à la définition des différentes opérations de chantier.

### **1.1. Mesures en phase de travaux**

Les entreprises de travaux seront soumises au respect des contraintes relatives à l'environnement du cahier des charges pour mener « un chantier respectueux de l'environnement ».

#### **1.1.1. Mesures pour préserver la qualité du milieu aquatique**

##### **1.1.1.1 Mesures lors des travaux à terre**

Les mesures du chantier à terre viseront à éviter tout transfert de polluant dans le milieu aquatique.

- Tous les matériels devant être immergés seront lavés en atelier ou sur un site adapté hors de la zone de chantier ;
- Le chantier fera l'objet d'un entretien et d'un nettoyage régulier pour éviter tout entrainement de matériaux par les eaux de ruissellement ;
- Des précautions seront prises pour éviter toute chute de matériaux lors de la manipulation et de la mise à l'eau des équipements ;
- Lors des opérations de coulage des bétons, des coffrages jointifs seront mis en place et la vitesse d'écoulement du béton adaptée pour éviter toute fuite et éclaboussures de béton. Un barrage flottant équipé d'un écran anti-MES sera installé en prévention autour de la zone de travaux pour éviter toute dispersion de contaminants dans le bassin portuaire en cas d'incident.

Les déchets de chantier seront gérés et traités par les entreprises attributaires des travaux dans le respect de la réglementation en vigueur. Les entreprises seront responsables du bon état du chantier et s'engageront à :

- Organiser la collecte et le tri des déchets et emballages, en fonction de leur nature et de leur toxicité ;
- Conditionner hermétiquement ces déchets ;
- Prendre les dispositions nécessaires contre l'envol des déchets et emballages ;
- Enfin, pour tous les déchets industriels spéciaux (DIS), l'entreprise établira ou fera établir un bordereau de suivi permettant notamment d'identifier le producteur des déchets, le collecteur, transporteur et le destinataire.

##### **1.1.1.2 Mesures lors des travaux maritimes**

Les précautions seront prises lors de l'installation des corps-morts et des dispositifs d'amarrage pour limiter la remise en suspension des sédiments, l'étalement des matériaux et la diffusion des particules dans le milieu aquatique. Ces mesures consistent notamment en :

- la mise en œuvre des ouvrages par plongeurs et un grand soin lors des travaux subaquatiques pour éviter la remise en suspension des sédiments ;
- la surveillance du plan d'eau et le contrôle de la turbidité des eaux ;
- un nettoyage des fonds à l'issue des travaux.



### 1.1.1.3 Prévention et moyens de lutte contre les pollutions accidentelles

Les entreprises de travaux prendront toutes les mesures pour éviter le risque de pollution :

- Engins de chantier propres, entretenus et en bon état de fonctionnement, qui devront répondre aux normes en vigueur (les entreprises fourniront les contrôles effectués par les organismes agréés avant le commencement du chantier) ;
- Présence d'équipements et de produits absorbants sur le chantier permettant de pallier un éventuel accident et contenir le risque de pollution ;
- Procédure d'intervention en cas de pollution accidentelle définissant :
  - Les modalités d'intervention en cas d'urgence (procédure, liste et coordonnées de personnes à prévenir en priorité, etc.) ;
  - Les modalités de confinement du site, de récupération et d'évacuation des substances polluantes ainsi que le matériel nécessaire au bon déroulement de l'intervention.

### 1.1.2. Mesures de réduction des impacts sur les milieux naturels marins

#### 1.1.2.1 Mesures concernant les biocénoses marines

##### Mesures d'évitement

Une campagne de reconnaissance sera réalisée par un plongeur biologiste sur l'emprise du projet avant le démarrage des travaux afin de s'assurer de l'absence d'espèce protégée au droit des futurs aménagements :

- d'une part, la Grande Nacre (*Pinna nobilis*) sur les fonds vaso-sableux sur l'emprise des corps-morts et des chaînes-mères ;
- d'autre part, la Patelle Géante (*Patella ferruginea*) sur les enrochements de la frange médio-littorale au droit des massifs en béton projetés.

En cas de présence avérée, le projet pourra être modifié : modification de l'implantation des ouvrages. Le cas échéant, les espèces protégées seront déplacées vers un secteur proche similaire : déplacement des individus pour la Grande nacre ou des enrochements supports pour la patelle géante.

##### Mesures de réduction

Les mesures de suppression et d'atténuation des incidences sur le milieu naturel marin qui seront mises en œuvre durant chantier visent à :

- Minimiser l'emprise du chantier en mer à la stricte nécessité des travaux afin de limiter la destruction des écosystèmes marins ;
- Préserver la qualité du milieu aquatique en évitant la dégradation de la qualité de l'eau et des sédiments ;
- Assurer une bonne conduite de chantier pour limiter le dérangement de la faune marine durant les travaux ;
- Surveiller du plan d'eau, en cas de présence de mammifère marin ou de tortue dans le bassin portuaire, le chantier sera suspendu jusqu'au départ du ou des individus ;
- Limiter le dérangement de la faune marine durant les travaux ;
- Nettoyer les fonds et remettre en état l'emprise du chantier à l'issue des travaux.

#### 1.1.2.2 Mesures concernant l'avifaune

Les mesures de suppression et d'atténuation des incidences sur l'avifaune mises en œuvre durant le chantier visent à réaliser les travaux en hivers, hors période de reproduction de l'avifaune (de mai à

septembre), assurer une bonne conduite de chantier pour minimiser les perturbations physiques et sonores liées aux engins de chantier et une bonne gestion des eaux et des déchets pour réduire au maximum les pollutions physiques et chimiques liées aux travaux.

### 1.1.2.3 Mesure compensatoire

Aucune mesure compensatoire spécifique n'est prévue dans le cadre de la phase de travaux.

### 1.1.3. Mesures de réduction des impacts sur les activités maritimes et le voisinage

#### 1.1.3.1 Période des travaux

Les travaux seront réalisés en saison hivernale pour éviter les nuisances sur les activités commerciales, nautiques, touristiques et balnéaires estivales.

#### 1.1.3.2 Sécurité des personnes

L'organisation du chantier sera conforme à la réglementation en vigueur. La zone chantier à terre sera clôturée, l'accès sera sécurisé. La voie de sécurité menant au port de commerce et l'accès piéton au littoral seront conservés durant la durée des travaux. Une information sera réalisée auprès des usagers du parking public et des riverains. Les différents engins utilisés pour les opérations seront signalés conformément à la réglementation en vigueur.

Afin de protéger les usagers du plan d'eau en matière de sécurité, différentes mesures seront mises en place :

- Information des acteurs concernés par la proximité des travaux : professionnels de la mer, plaisanciers, pêcheurs et usagers du plan d'eau du Margonajo ;
- Balisage du chantier sur le plan d'eau et signalisation maritime appropriée.

#### 1.1.3.3 Respect du voisinage

Le chantier sera soumis à la réglementation en vigueur concernant les nuisances sonores, le respect des normes de rejet et le bon entretien des engins en vue de réduire l'émission des gaz d'échappement des engins.

L'accès routier au chantier sera sécurisé. Les horaires et l'organisation du transport des matériels seront adaptés pour éviter tout gêne sur le trafic routier en périphérie. Les entreprises chargées des travaux seront tenues de respecter les horaires de travail (hors week-end et jour férié, durant la journée).

## **1.2. Mesures en phase d'exploitation**

### 1.2.1. Préservation de la qualité du milieu aquatique

#### 1.2.1.1 Dispositifs de collecte et de gestion des déchets et des eaux usées

Sur le site, le port installera des sanitaires pour les usagers et des conteneurs pour les ordures ménagères. Les installations de collecte et de gestion des déchets portuaires, des eaux grises et des eaux noires seront mises à disposition des usagers sur le port Tino Rossi.

### **1.2.1.2 Nettoyage du site et entretien des installations**

Le port assurera la gestion quotidienne des installations portuaires. Il effectuera l'entretien et le nettoyage régulier des installations. Les fonds marins seront nettoyés lors des opérations saisonnières de dépose / repose des installations. Les éventuels macro-déchets seront évacués vers des centres de stockage adaptés.

### **1.2.1.3 Règlement de police du port**

Le gestionnaire complétera le règlement de police du port Tino Rossi existant pour intégrer les nouvelles installations du plan d'eau du Margonajo.

Le règlement de police définira les modalités d'utilisation des installations, les prescriptions relatives à la conservation du domaine, la sécurité des biens, la prévention et la lutte contre les accidents et les incendies et contre les pollutions de toutes natures. Il prévoira notamment l'interdiction de jeter dans le milieu naturel des liquides insalubres, des déchets ou des ordures ménagères.

Les agents du port seront en charge de faire respecter le règlement de police du port Tino Rossi.

## **1.2.2. Protection du milieu naturel marin**

### **1.2.2.1 Nettoyage des fonds et entretien des installations**

Le port assurera l'entretien et le nettoyage des fonds marins lors des opérations saisonnières de dépose / repose des installations. Les éventuels macro-déchets seront évacués vers des centres de stockage adaptés.

### **1.2.2.2 Règlement de police du port**

Les usagers s'engageront à respecter le règlement de police du port qui prévoit notamment la préservation du milieu aquatique, de la flore et de la faune marine.

## **1.2.3. Respect des activités et du voisinage**

### **1.2.3.1 Sécurisation des installations**

En saison, la capitainerie annexe assurera une sécurisation du site. Les passerelles seront équipées de portillon pour réglementer l'accès au ponton. En cas de forte houle, les passerelles d'accès pourront être relevées pour garantir la sécurité des installations et interdire tout accès au ponton.

### **1.2.3.2 Intégration paysagère**

Les mesures d'intégration paysagère concernent essentiellement la mise en place d'une palissade en bois autour des structures modulaires (sanitaires et capitainerie annexe) ainsi que la limitation du stockage des pannes sur le terre-plein en hivers à une hauteur de 1,8 m.

## **1.2.4. Mesures compensatoires**

Du fait des faibles impacts du projet sur l'environnement, aucune mesure compensatoire spécifique n'est nécessaire et envisagée dans le cadre de l'exploitation des installations portuaires.

